



PHI 382 – Philosophie et féminisme (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2019

Mercredi, 16 h 00 à 18 h 50, local A4-377

9 janvier – 24 avril

Chargée de cours : **Marjolaine Deschênes**

Courriel : Marjolaine.Deschenes@USherbrooke.ca

OBJECTIF GÉNÉRAL

Description institutionnelle du cours

« Acquérir une connaissance critique des principaux courants de la pensée féministe contemporaine en philosophie » en couvrant par exemple ces thèmes : « La place des femmes en histoire de la philosophie; les discours et critiques féministes dans différents champs et courants de la philosophie contemporaine (philosophie morale et sociale, épistémologie, esthétique, etc.); situation actuelle et prospective des études féministes en sciences humaines et sociales. » (Site UdeS)

Description du cours de l'hiver 2019

L'intitulé de ce cours, « Philosophie et féminisme », peut laisser entendre que la philosophie et le féminisme sont deux champs discursifs en tension, aux foyers, aux fondements et aux visées distincts. Bien que l'on puisse en effet envisager les choses ainsi, le présent cours en sera un de « philosophie féministe », mettant l'accent sur le champ de la philosophie qui est proprement féministe, ou sur le féminisme en tant qu'il est typiquement philosophique de par ses requêtes argumentatives rationnelles d'égalité et d'équité, formulées au nom de la dignité humaine. Ce lexique est issu des Lumières, moment où, en Occident, les hommes problématisent la liberté sous l'angle de l'historicité et du progrès moral, mais pour eux-mêmes, laissant les femmes sans « horizon temporel » (l'expression est de Beauvoir, 1949), c'est-à-dire sans conscience historique, sans mémoire ni avenir. Pourtant, si la Révolution française fut un recul pour la « situation concrète » des femmes, elle fut aussi ce qui permit à la pensée féministe, précisément philosophique, de prendre forme en tant que mouvement, discours et pratique de la pensée (Fraisie 1998). L'hypothèse en filigrane du présent cours consiste à poser que la pensée féministe est essentiellement philosophique, et que c'est à ce titre qu'elle a transformé les sciences sociales (anthropologie, sociologie, histoire, psychologie, science politique, droit).

Nous accorderons peu d'attention aux périodes historiques précédant les Lumières, pour nous concentrer sur les périodes subséquentes, jusqu'à ce jour. Après avoir vu le féminisme des Lumières se poser en tant que discours philosophique (de Gouges, Wollstonecraft), nous verrons comment ce discours a évolué chez certaines philosophes majeures des trois vagues du féminisme, en France et aux États-Unis. Les courants de pensée à l'étude couvriront surtout l'universalisme égalitariste (Beauvoir), le différencialisme (Irigaray, Agacinski, Héritier), le matérialisme postmarxiste (Beauvoir, Mathieu, Guillaumin), le courant *Queer* associé à Judith Butler, le champ des éthiques du *care* initié par Carol Gilligan, la philosophie de l'histoire et de l'histoire des idées dont ont traité Michelle Perrot, Geneviève Fraisie, Françoise Collin, Michèle Le Dœuff. Nous concluons ce programme avec certains champs de recherche les plus récents et appliqués dans le domaine : l'herméneutique féministe, le féminisme des technologies, sciences et sociétés, ainsi que le féminisme intersectionnel.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. (Re)connaître les inégalités de genre passées et actuelles en tant que faits sur lesquels le discours philosophique féministe se fonde.
2. Connaître le champ de la philosophie féministe tel qu'il s'ouvre à l'époque des Lumières, en découvrant ses sources et certain.es de ses précurseur.es.
3. Connaître le champ de la philosophie féministe s'étalant sur les 3 vagues du féminisme; ses principaux courants de pensée; saisir que la philosophie féministe a transformé les sciences sociales.
4. Cerner certains enjeux actuels en philosophie féministe (éthique, herméneutique, épistémologie et philosophie des sciences).

CONTENU ET PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
9 janvier Cours 1	Présentation du plan de cours. Philosophie féministe : concepts et ressources clés.
16 janvier Cours 2	Inégalités, iniquités de genre passées et actuelles. 3 vagues du mouvement féministe et limites de cette chronologisation. Principaux courants de pensée féministe et limites de cette catégorisation.
23 janvier Cours 3	Quelques précurseur.es de la philo féministe. De Pizan, de la Barre, Gournay, Suchon.
30 janvier	CONGÉ
6 février Cours 4	Sexisme et féminisme des Lumières, postrévolutionnaires (De Gouges, Wollstonecraft), Godineau, Thibert, Fraisse, Badinter.
13 février Cours 5	Philosophes féministes du 19 ^e s. Engels, Royer, Tristan, Mill.
20 février Cours 6	Simone de Beauvoir, mi 20 ^e s. Entre phénoménologie, herméneutique, philosophie de l'existence, anthropologie structurale et matérialisme postmarxiste : égalitarisme universaliste.
27 février Cours 7	EXAMEN I (30%)
6 mars	Semaine de lecture
13 mars Cours 9	Héritières matérialistes de Beauvoir en France : le genre en question. Mathieu (anthropologie des sexes), Delphy et Guillaumin (sociologie), Wittig.
20 mars Cours 10	Philosophie féministe différencialiste (Irigaray, Agacinski), anthropologie structurale féministe, différencialiste (Héritier).
27 mars Cours 11	Phénoménologie féministe (Butler, Young). Inspirations philosophiques du concept de performativité chez Butler.
3 avril Cours 12	Éthique et politique du <i>care</i> . Gilligan (psychologie du développement moral), Tronto (éthique et philosophie politique).

10 avril Cours 13	Histoire, philosophie de l'histoire (des idées) et herméneutique féministes. Badinter, Collin, Perrot, Fraisse, Le Dœuff, Anderson.
17 avril Cours 14	Épistémologie et philosophie féministes des sciences, technologies et sociétés (Harding, Johnson, Giordano, Héritier, Grino).
24 avril Cours 15	EXAMEN II (35%) REMISE DE LA DISSERTATION (35%)

MATÉRIEL REQUIS

À venir : recueil de textes. Il sera annoncé au premiers cours.

BIBLIOGRAPHIE

À venir. Elle sera distribuée au 1^{er} cours.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

- *Examen de mi-session*, comportant des questions à choix de réponse, à court développement, et à réponses courtes (déduction). Sur les cours + textes à lire. Notes de cours interdites. 30%
- *Examen de fin de session*, comportant 3 questions à développer en 2 pages chaque. Sur les cours + textes à lire. Notes de cours interdites. 35%
- *Analyse de texte critique*, 10 p. double inter. (une liste de textes possibles sera fournie). 35%

Critères d'évaluation pour l'analyse de texte

Problématisation 15% : Démontrer de manière originale et juste l'intérêt d'une problématique philosophique en philosophie féministe et la pertinence d'en discuter aujourd'hui.

Synthèse 20% : rapporter les idées de philosophes de manière à la fois complète et non répétitive, sans se perdre en détails inutiles, avec concision et vue d'ensemble.

Exactitude 20% : affirmations exactes, résumant les idées d'une autre avec objectivité.

Clarté, cohérence 20% : Présenter les idées des philosophes dans une suite qui s'enchaîne avec fluidité et cohérence, en expliquant clairement, sans faire d'affirmations contradictoires. Marqueurs de relation adéquats. Toute forme de relativisme/dogmatisme/subjectivisme est évitée.

Originalité 15% : cela s'applique à l'introduction (problématisation) et à la conclusion (prise de position rationnelle, personnelle et argumentée. Les préjugés, croyances et préférences subjectives ne constituent **pas** des arguments rationnels. Des jugements de fait et logiques sont mobilisés. Des jugements de valeur sont justifiés avec logique, et avec des faits.

Français 10% : syntaxe, orthographe, grammaire, ponctuation, richesse et exactitude du vocabulaire.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10% d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue. **Dans ce cours, le français vaudra 10% de la note, pour chaque évaluation, selon ce barème de correction, une page équivalant 250 mots :**

11 fautes et + par p.	0/10		
10 f/p	1/10	5 f/p	6/10
9 f/p	2/10	4 f/p	7/10
8 f/p	3/10	3 f/p	8/10
7 f/p	4/10	2 f/p	9/10
6 f/p	5/10	1 f/p	10/10

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Les étudiant.es pourront rencontrer la chargée de cours, au besoin, avant ou après le cours (préférentiellement après), sur rendez-vous. La chargée de cours ne relève pas son courrier électronique durant les fins de semaine, ni le soir après 17h30. Autrement, elle répond aux messages dans un délai d'une journée et demi maximum.

La chargée de cours ne recevra aucun travail numérisé. Un travail remis en retard perdra 10% de sa note par jour de retard, à compter du moment où il doit être remis en format papier – soit le 24 avril à 16h00, juste avant de commencer le cours 15. Bien sûr, ce travail final peut m'être remis lors d'une séance précédente, en format papier uniquement. La chargée de cours ne lit *pas* une première fois les travaux finaux afin de les commenter et qu'ils soient remis une seconde fois, améliorés.

Un.e étudiant.e absent.e ou en retard à un examen assume seul.e les conséquences qui s'ensuivent. Seul un billet médical attestant d'une incapacité médicale peut justifier la reprise d'un examen, cela *avant* que les résultats de cet examen soient remis au groupe.

La réussite de ce cours repose sur la présence active des étudiant.es en classe, leur prise de notes autonome, leur attention et leur participation (questions, commentaires), et bien sûr la lecture des textes obligatoires. Bienvenue dans ce cours, et bonne session!

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.